

Grecs et Turcs: politique d'affrontement

par W. M. Dobell

Chypre a été turque durant trois siècles et n'a jamais appartenu à la Grèce. Pourtant, dans un sens, on peut dire qu'elle n'a jamais été vraiment turque mais toujours grecque. Pendant des millénaires Chypre a été grecque par sa langue, son ethnie et sa culture, bien que son gouvernement ne fût pas situé en Grèce. Entre 1570 et 1878, l'île faisait partie de l'Empire ottoman, ottoman étant un terme historique qui réfère à la Turquie lorsqu'elle porte sa toge impériale. Au cours de cette période, le pouvoir Turc s'est accru dans l'île au rythme de la population jusqu'au moment où les Turcs sont devenus la minorité dominante. En 1878, cependant, Chypre a été remise à la Grande-Bretagne à la suite de la diplomatie habile ou des tactiques brillantes du premier ministre britannique Disraeli; par ailleurs, la migration à Anatolie a diminué l'importance et l'influence de la minorité turque. Chypre est demeurée une possession de l'Empire britannique jusqu'en 1960, bien qu'à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale la transition d'une hégémonie à l'autre était aussi évidente à Chypre qu'ailleurs. Chypre a choisi de demeurer membre du Commonwealth après 1960, se proposant ainsi de

Le professeur Dobell est spécialiste en politique étrangère au Département de science politique de l'Université Western Ontario. Il a fait des recherches poussées sur la question de Chypre dans tous les pays intéressés et a publié régulièrement, au cours de la dernière décennie, le fruit de ses travaux. Sa participation la plus récente à Perspectives internationales remonte au numéro de septembre/octobre 1972. Il s'agissait d'un article intitulé «Participation canadienne à la Troisième CNUCED» (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) tenue à Santiago (Chili) à laquelle il avait assisté pendant qu'il travaillait pour le gouvernement canadien et jouissait d'un congé de l'Université Western. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.

maintenir des contacts et d'exercer une certaine influence dans les nombreuses parties du monde qui composent le Commonwealth. Au moment du coup d'État du 15 juillet 1974 qui a déposé le président Makarios de Chypre, celui-ci était en fait le chef d'État le plus âgé du Commonwealth.

L'appartenance sans réserve au Commonwealth n'est accordée qu'aux pays indépendants et c'est une question d'opinion de savoir si la république de Chypre de 1960 était entièrement indépendante. La constitution en vertu de laquelle l'île était gouvernée n'était pas une constitution choisie par les Cypriotes, car la Grande-Bretagne, la Turquie et la Grèce possédaient le droit d'intervention dans certaines circonstances. Une caractéristique de cette sorte peut fort bien être considérée comme une restriction repère quant à la souveraineté absolue d'un pays. La Grande-Bretagne a aussi retenu la propriété de deux petites enclaves à Chypre où les Forces de terre et de l'air britanniques avaient des bases militaires.

L'île de Chypre de la période postérieure à 1960 était indépendante dans la mesure où le gouvernement et l'administration de tous les jours étaient entre les mains de Cypriotes autochtones, situation qui n'avait pas existé sous les occupations antérieures, comme celles des Britanniques, des Turcs, des Vénitiens ou des Lusignan. Or la question à long terme de l'indépendance de Chypre, ou d'un rattachement constitutionnel possible avec la Grèce ou la Turquie, demeurait, selon l'Accord gréco-turc signé à Zurich en 1959 et l'Accord britannique conclu immédiatement après à Londres, en dehors du champ de juridiction des Cypriotes. En outre, la constitution de 1960 rédigée à la suite des accords de Zurich et de Londres stipulait que les Cypriotes grecs devaient partager le gouvernement et l'administration avec la communauté cypriote turque qui était beaucoup plus petite.

De 1960 à 1963 les deux communautés ont tenté, tant bien que mal, de jouer leurs